



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances le **23 mars 2021 à 15h30** à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis, Gilbert Cardinal.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Matthieu Renaud également présent.

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption des procès-verbaux
- 4. Finances**
- 5. Administration générale**
- 5.1 Amendement à la résolution 20-1020-478 concernant la vente d'une partie du lot 5 624 611 (lot projeté 6 418 212)
- 5.2 Adoption du Règlement numéro 21-1090 modifiant la délégation du pouvoir de dépenser des gestionnaires municipaux
- 5.3 Demande d'achat d'une partie du lot 5 624 017 (projet de construction rue Bellevue)
- 5.4 Entente de financement dans le cadre d'AccèsLogis
- 6. Urbanisme et Environnement**
- 6.1 Octroi d'un dons de vélos usagés à l'organisme Bécik Jaune
- 7. Loisirs, Vie communautaire et Communications**
- 8. Travaux publics et Parcs**
- 8.1 Embauche d'un chargé de projet - génie et infrastructures
- 9. Sécurité incendie et sécurité civile**
- 10. Divers**
- 11. Période d'information**
- 12. Période de questions**
- 13 Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Le maire et président Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

Il est à noter que le maire fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

2. Adoption de l'ordre du jour

21-0323-128 Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé.

3. Adoption des procès-verbaux

(Aucun)

5. Administration générale

5.1 Amendement à la résolution 20-1020-478 concernant la vente d'une partie du lot 5 624 611 (lot projeté 6 418 212)

21-0323-129 Attendu la résolution numéro 20-1020-478 autorisant la vente d'une partie du lot 5 624 611, du cadastre du Québec, aujourd'hui connue comme étant le lot projeté 6 418 212, cadastre du Québec;

Attendu qu'en attendant la signature de l'acte de vente devant notaire, les acheteurs souhaitent pouvoir déposer à la Municipalité leurs demandes de permis et autres documents nécessaires à la réalisation de leur projet résidentiel et qu'une procuration du propriétaire du terrain, en l'occurrence la Municipalité, est nécessaire pour pouvoir le faire;

Attendu qu'il y a lieu d'amender la susdite résolution afin d'ajouter une autorisation pour la signature de ces procurations;

Attendu la recommandation du directeur général adjoint – Développement durable en date du 12 mars 2021;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'ajouter à la fin de résolution 20-1020-478 le paragraphe suivant :

- d'autoriser le directeur général adjoint – Développement durable à signer pour et au nom de la Municipalité les procurations nécessaires pour permettre aux acheteurs de déposer leurs demandes de permis municipaux et autres demandes auprès de la Municipalité.

S'est abstenue de voter : Lyne Lavoie puisqu'elle est en conflit d'intérêts.

5.2 Adoption du Règlement numéro 21-1090 modifiant la délégation du pouvoir de dépenser des gestionnaires municipaux

21-0323-130 Il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le *Règlement numéro 21-1090 modifiant la délégation du pouvoir de dépenser des gestionnaires municipaux*, soit et est adopté comme déposé.



5.3 Demande d'achat d'une partie du lot 5 624 017 (projet de construction rue Bellevue)

21-0323-131

Attendu que Larocque Couture Immobilier, inc. (NEQ 1175576694), faisant affaire sous le nom de Groupe Evex inc. (NEQ 1175314674) souhaite acheter une partie du lot 5 624 017, cadastre du Québec, en arrière de la rue Bellevue, afin de totaliser la superficie nécessaire à la construction d'un immeuble à logements;

Attendu la promesse d'achat-terrain numéro 2107 de l'entreprise en date du 16 mars 2021;

Attendu que l'entreprise offre la somme totale de 5 040 \$, soit 14 \$ le mètre carré pour une superficie approximative de 360 mètres carrés, montrée au plan ci-après :

Sentier piétonnier reliant la rue aux infrastructures de l'école Sacré-Cœur.



Terrain de la Commission scolaire des Laurentides (école Sacré-Cœur)

Attendu qu'elle accorde à la Municipalité une servitude de passage à pied et à vélo au sud-ouest du lot 5 623 954 et de la partie qui sera achetée, d'environ 2,5 mètres de large sur toute la profondeur des lots, afin de joindre les infrastructures en arrière de l'école Sacré-Cœur par la rue Bellevue;

Attendu la recommandation du directeur général adjoint – Développement durable en date du 16 mars 2021;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers :

- de vendre à Larocque Couture Immobilier, inc. une superficie d'environ 360 mètres carrés du lot 5 624 017, cadastre du Québec, au prix de 5 040 \$ avant toutes taxes applicables afin que l'entreprise obtienne la superficie nécessaire à la construction d'un immeuble à logement;
- que cette vente soit faite sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acheteur;
- qu'une servitude réelle et perpétuelle de passage à pied et à vélo d'une largeur d'environ 2,5 mètres sur toute la



longueur de la parcelle vendue ainsi que sur la partie sud-ouest du lot 5 623 954, cadastre du Québec, appartenant à l'acheteur, soit accordée à la Municipalité afin de relier la rue Bellevue à la cour de l'école Sacré-Cœur;

- d'autoriser le directeur général adjoint – Développement durable à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à la promesse d'achat-vente et aux opérations cadastrales;
- d'autoriser le maire et le directeur général adjoint – Développement durable à signer pour et au nom de la Municipalité tous les autres documents inhérents aux transactions;
- que tous les frais y afférant, notamment l'opération cadastrale et les honoraires des professionnels (arpenteur-géomètre et notaire), soient et sont à la charge de l'acheteur;
- le tout, conditionnellement à ce que :
 - a) l'acheteur effectue à ses frais, dans les 60 jours de la date de la présente résolution, un test environnemental de type 1 pour permettre la construction d'un immeuble;
 - b) M^{me} Rita Aubin-Neubauer intervienne à l'acte de vente afin d'autoriser la transaction suivant la servitude de destination du propriétaire (paragraphe 3 des Conditions spéciales) inséré dans le titre de la Municipalité et publié au Registre foncier sous le numéro 10 386 060.

5.4 Entente de financement dans le cadre d'AccèsLogis

21-0323-132 Attendu le dépôt du projet d'habitation *Les résidences du parc naturel habité – Phase II* auprès de la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;

Attendu que ce projet requiert un soutien financier et que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation octroie une subvention à la Municipalité afin de lui permettre de financer la réalisation de projets d'habitation;

Attendu la nécessité de procéder à la signature d'une entente visant à convenir des engagements de chacune des parties et des modalités d'utilisation de la subvention accordée par la Ministre à la Municipalité.;

Attendu la recommandation du directeur général adjoint – Développement durable en date du 22 mars 2021;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et le directeur général adjoint – Développement durable à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente à intervenir entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Municipalité de Saint-Donat et la Société d'habitation du Québec pour le financement du *Projet d'habitation Les résidences du parc naturel habité – Phase II*.

6. Urbanisme et Environnement

6.1 Octroi d'un dons de vélos usagés à l'organisme Bécik Jaune

Attendu l'augmentation du volume de dépôt de vélos à l'écocentre de Saint-Donat;

Attendu que la Municipalité souhaite revitaliser les matériaux et

produits déposés à l'écocentre;

Attendu que l'organisme Bécik Jaune accepte les dons de vélos afin de fournir un moyen de transport actif et écologique tout en favorisant la mobilité durable;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement à cet effet, en date du 22 mars 2021;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers de faire don des vélos présentement à l'écocentre à l'organisme Bécik jaune.

8. Travaux publics et Parcs

8.1 Embauche d'un chargé de projet - génie et infrastructures

21-0323-133 Attendu le besoin pour la Municipalité de procéder à l'embauche d'un chargé de projet au Service des travaux publics et des parcs et plus spécifiquement, en génie et infrastructures afin de réaliser des projets exigeant une expertise professionnelle;

Attendu que le poste est à temps complet, à statut temporaire pour une période de deux ans;

Attendu les candidatures reçues et les entrevues effectuées;

Attendu la recommandation du directeur du Service des travaux publics et des parcs ainsi que de la directrice générale adjointe – greffe et ressources humaines;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

- de nommer Benoit Mongeau à titre de chargé de projet - génie et infrastructures à statut temporaire pour une période de deux ans;
- d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail selon la *Politique générale de traitement et de gestion des employés cadres*.

13. Fermeture de la séance

21-0323-134 Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance. Il est alors 15h45.

Joé Deslauriers
Maire

Matthieu Renaud
Directeur général et
secrétaire-trésorier